

sollicitent encore la concession, César a peuplé toute cette contrée de ses colonies et pour elle il a déjà manqué faire une révolution¹. Et même les gens paisibles, les hommes des intérêts matériels, les chevaliers, amis peu fidèles, désertent Pompée et viennent à César². Ceux qui possèdent, usuriers et cultivateurs, sont déjà tout résignés à sa tyrannie si elle leur donne le repos; et quand, la Gaule pacifiée, il redescend dans la Cisalpine, tout ce nord de l'Italie vient en fête à sa rencontre: ce ne sont que repas publics, victimes immolées, arcs de triomphe à l'entrée des villes; riches et pauvres le fêtent en commun; César a trouvé le secret d'avoir pour lui et les débiteurs et les créanciers.

Que reste-t-il donc contre César? — Pompée, Bibulus, Caton, les princes du sénat, les dynastes, les amateurs de belles murènes, une quinzaine d'hommes; en un mot (si vous me permettez cette accumulation de barbarismes) quelques positions aristocratiques assez récentes, et à leur tête une individualité creuse et médiocre. Cicéron n'est pas avec eux; Cicéron, ami de César et de Pompée, s'afflige et doute³. Le sénat même n'est pas avec eux, le sénat est traîné par eux plus qu'il ne les suit. Ces gens malavisés, qui ont nourri pendant huit ans la puissance de César, veulent aujourd'hui lui faire la guerre⁴. Pompée, ce

1. La Gaule cispadane (Bologne, Modène, Ravenne, etc.) et la Gaule transpadane (le Milanais, Mantoue, Crémone, etc.) forment les deux parties de la Cisalpine.

2. An publicanos qui numquam firmi, nunc sunt Caesaris amicissimi? an fœneratores? an agricolis quibus optatissimum est otium? Nisi, eos timere putas ne sub regno sint, qui id nunquam, dummodo otiosi essent, recusarunt? *ad Atticum*, VII, 7.

3. V. le septième livre à Atticus. Et ailleurs: Je souhaite que César soit vertueux, je puis mourir pour Pompée. *Fam.*, II, 13.

4. Serò resistimus ei quem per annos decem aluimus. (*Cic.*, *Ibid.*, 5.)

cœur malade, qui ne sait jamais ce qu'il veut¹; Pompée qui pour César a violé toutes les lois; qui, dans une de ses phases d'amitié pour lui, est allé au Capitole faire gratter une loi déjà inscrite sur l'airain et y ajouter la permission pour César de demander le consulat sans venir à Rome; Pompée a lancé contre lui sa loi sur la brigue, véritable déclaration de guerre. Pompée lui a fourni pour faire la guerre; et le motif, une menace d'accusation; et le prétexte, le droit de demander le consulat; et le moyen, dix ans de commandement dans les Gaules.

Pompée souhaite la guerre: Pompée trouve le monde trop étroit pour César et pour lui. La mort de Crassus, qui les débarrasse l'un et l'autre d'un commun rival, la mort de Julie, fille de l'un, et femme de l'autre, adorée de tous deux, tout doit hâter la rupture. César sait que, s'il vient à Rome, il aura une accusation à subir (Caton qui jure toujours a juré de l'accuser dès qu'il n'aurait plus d'armée); d'onéreuses promesses d'argent et de monuments à tenir envers le peuple; peut-être des dettes à payer: tant de magnificence a dû l'appauvrir, et Pompée prétend qu'il est ruiné une seconde fois². Les temps d'ailleurs sont mûrs pour une révolution: Pompée fait dire par ses amis que la monarchie est nécessaire, qu'il s'agit seulement de prendre ce remède de la main du plus doux médecin³. Tout appelle et semble justifier un 18 brumaire.

Et César pourtant, si puissant, si évidemment appelé, si excusé d'avance, César est prudent, réservé, plein de modestie et de mesure. Cicéron lui rend cette justice que Pompée seul souhaite la guerre, que César, sans la

1. Stomacho Magnus ita languenti ut quid cupiat non sciat. (*Cælius ad Cicer.*, *Fam.*, VIII.)

2. Suet., 30.

3. Plut., *in Pompeio*.

craindre, ne la désire pas¹. Pendant que les amis de Pompée rompent ouvertement; que le consul Marcellus (an 703) propose le rappel de César et l'abrogation de la loi qui lui permettait de demander le consulat sans être à Rome; qu'arrivant jusqu'à l'insulte, Marcellus fait fouetter un sénateur de Côme, cité à laquelle César a conféré le droit de bourgeoisie: César parle deux années entières (703 et 704), renouvelle obstinément ses offres pacifiques, sur l'ordre du sénat livre à Pompée deux de ses légions, propose d'abdiquer le commandement de la Gaule pourvu que Pompée abdique celui de l'Espagne. Poussé même plus loin, il offre de licencier huit légions, et de ne garder que la Gaule cisalpine. Pressé par Cicéron, il se réduit à l'Illyrie avec une seule légion, résiste aux conseils belliqueux qui l'environnent, recule les hostilités tant qu'il peut; il mettra jusqu'à la fin les procédés de son côté.

Sans doute, cette patience était habile, et cette modération sans danger: César savait Pompée décidé à la guerre. Mais cette guerre, César la voulait faire aussi plausible, aussi honnête, aussi motivée que possible. Il comprenait qu'une grande force manquait à son parti, la moralité. Par un seul mot, Cicéron caractérise le parti de César, reconnaît sa force et le condamne. « Il a tout, dit-il, sauf une bonne cause². »

C'était le rebours du 18 brumaire: le général Bonaparte, à cette époque, avait pour lui la partie honnête de la nation contre le gouvernement des clubistes et des fournisseurs appuyés par l'arrière-garde des sans-culottes de 93. Ce gouvernement-là ne personnifiait aucune vertu, n'avait

1. Pompeius cupere bellum, Cæsarem non tam cupere quam non timere. (Cic., *Fam.*, IX, 6.) V. encore *ad Att.*, VII, 8.

2. Causam solum illa causa non habet. Cæteris rebus abundat. — Cic., *ad Attic.*, VII, 3.

aucune raison morale pour exister. Bonaparte eût souri si on lui eût dit de prendre garde qu'il s'attaquait à la morale républicaine, et si on lui eût opposé comme une barrière sacro-sainte la légalité toute fraîche de l'an III. Mais le sénat de la vieille Rome, même alors, était quelque chose de plus grand que le directoire exécutif, et Pompée valait mieux que maître Jérôme Gohier. Les meneurs du sénat, gens si attaquables, représentaient pourtant la loi antique, le droit héréditaire, la moralité de la vieille Rome: honnêtes gens relatifs, ils gardaient le nom d'honnêtes gens et formaient, quoi qu'on fit, le parti de la vertu. Cicéron écrit à Atticus: « Je ne te comprends pas avec tes gens de bien. Pour ma part, je n'en connais pas un! » et pourtant il finit par conclure: « Je marcherai avec les honnêtes gens ou du moins avec les hommes tels quels qu'on nomme honnêtes gens¹. »

Le parti de César, au contraire, était celui des banqueroutiers, des gens compromis, des aventuriers de tout genre. Aussi arrivait-il doucement à son 18 brumaire, non sans ménagement et sans hésitation, poussé par les circonstances plus qu'il ne les poussait. La légitimité romaine méritait bien ces égards: elle du moins avait eu des siècles de vie, et on ne pouvait la traiter comme la constitution au maillot du directoire. Nous rions de ce collègue de Barras, à qui on disait au 18 brumaire: « La révolution est faite, Bonaparte est maître de tout. — Impossible! dit-il tranquillement, j'ai les sceaux de la république dans mon tiroir. » César, loin de là, se défendra très-sérieusement, et de son mieux, d'avoir enfoncé les portes du temple de Saturne: on les avait, dit-il, laissées ouvertes, et les

1. Cic., *ad Attic.*, VII, 7.

consuls étaient partis sans penser même à reprendre la clef¹.

Les événements se précipitent (705). Les consuls refusent presque d'ouvrir les lettres de César, ne permettent pas que le sénat en délibère, déclarent qu'on ne délibérera plus que sur le danger public : « Si le sénat ne les seconde, s'il manque de fermeté, ils désertent le sénat, ils iront, disent-ils naïvement, faire leur paix avec César. » Le sénat se laisse emporter par leurs menaces. En vain les parents de César proposent-ils de l'aller trouver, de négocier encore ; tout se fait avec une violence étourdie. Pompée par orgueil, Caton par vertu, d'autres par ambition ou par embarras de fortune, se précipitent dans un abîme qu'ils ne regardent pas. César est déclaré ennemi public, si, à un jour marqué, il ne quitte son armée. On nomme son successeur, on ouvre le trésor de l'État à Pompée, on proclame, selon l'antique formule (*caveant consules*, etc...) le danger public et la suspension des lois ; les tribuns, amis de César, menacés par ces mesures et enchantés de la menace, se déguisent en esclaves, quittent Rome de nuit, fuient vers César².

César était à Ravenne, n'attendant pas encore ce moment inévitable, que la violence de ses ennemis avait hâté. Il n'avait même auprès de lui qu'une seule légion, diminuée par tant de guerres ; les autres amenées par des lieutenants, lui arrivaient lentement à travers les Alpes. Mais après une rupture si éclatante il fallait marcher ou se soumettre, et César d'ordinaire prenait peu la peine d'attendre son arrière-garde. D'ailleurs, dans la personne de

1. César, *de Bello civ.*, I, 14.

2. César et son ami le continuateur (Hirtius?) est ici le principal historien. V. cependant Suétone *in Cæs.*, 30, 31. Plut., *in Pompeio*, 16.

ses tribuns, lui arrivait un prétexte légal qui lui manquait et qu'il fut enchanté d'avoir : le soldat romain était encore Romain au fond du cœur ; la religion du patriotisme vivait dans les camps, et il est évident que César n'eût pas été sûr de ses soldats s'il n'avait su concilier sa cause avec les scrupules du patriotisme romain. Maintenant la majesté des tribuns était violée, les lois offensées ; César harangue ses troupes comme un Caton eût pu le faire : « Des mesures violentes dans la cité ! la suspension des lois ! l'état de siège ! quand tout était calme, quand ses amis restaient dans la sphère légale, quand nulle violence ne troublait le Forum ! » Les soldats lui répondent par des cris, marchent en avant ; lui reste à Ravenne.

Jusqu'au dernier moment, il dissimule ou il hésite. Il demeure là tout le jour, assiste à un spectacle, considère un plan d'édifice qui lui est présenté, soupe le soir avec de nombreux convives, se retire comme souffrant, fait mettre à sa voiture les mulets d'un moulin voisin, y monte seul avec quelques amis, suit des chemins détournés ; les flambeaux s'éteignent, il s'égaré, ne trouve un guide qu'au point du jour, chemine à pied par d'étroits sentiers, rencontre enfin ses cohortes qui l'attendaient au bord d'un petit fleuve nommé Rubicon¹.

Arrivé à cette rivière, frontière de sa province, aux bords de laquelle Manuce prétend avoir lu cette inscription : « Au delà de ce fleuve Rubicon, que nul ne fasse passer drapeaux, armes ou soldats. » César s'arrêta et dit à ses amis : « Pensons-y bien, nous pouvons encore revenir sur nos pas ; si nous passons ce ruisseau, la guerre sera notre juge. » Alors, dit Suétone, se leva tout à coup un

1. Plut., *in Cæs.*, 10. Suet., 31.

pâtre d'une taille colossale et d'une beauté singulière, qui jouait sur une flûte de berger, et quand il eut amassé les soldats autour de lui, il saisit une trompette, s'élança dans le fleuve et le traversa, en la faisant résonner avec force. La conscience patriotique des soldats avait sans doute besoin de cet encouragement. « Allons, dit César, où nous appellent les présages des dieux et l'injustice de nos ennemis; les dés sont jetés. » Et, comme parle Tite-Live ¹, il marcha contre l'univers avec 5,000 hommes et 300 chevaux (janvier 705).

§ III. — LA GUERRE CIVILE ET LA DOMINATION DE CÉSAR.

Après vous avoir trainés si longtemps sur ces misères d'un empire qui tombe, j'ai par compensation à vous proposer un spectacle plus digne, celui du génie de César dans son parfait développement. La guerre civile est l'époque de sa maturité et de sa grandeur. César a un grand crime à se faire pardonner, car le patriotisme n'est pas tombé si bas que même César ait pu passer le Rubicon sans remords. Il se fera pardonner ce crime à force de clémence et de génie.

L'idée d'une guerre civile tenait l'Italie dans l'épouvante. La guerre civile, telle qu'on la connaissait depuis Sylla, c'était le pillage, les proscriptions, la confiscation des biens, l'abolition des dettes, le retour des exilés (ce dernier symptôme apparut toujours à l'antiquité comme quelque chose de sinistre); et quand l'Italie pensait que le parti de César était le parti des aventuriers, des gueux et des débiteurs, sa terreur était encore plus grande ².

1. Tit.-Liv., apud *Oros.*, VI, 15.

2. Tabulæ novæ, exsulum reditus, in bona invasio, cædes. (*Cic.*, *ad At-*

Aussi, à la nouvelle du passage du Rubicon, tout le monde fut consterné. Le sénat cria : *Sauve qui peut!* et déclara traître quiconque ne fuirait pas avec lui. Pompée n'avait rien fait; il avait promis dix légions, à peine en avait-il deux. Il lui suffisait, avait-il dit, de frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions : « Frappe donc la terre, » lui dit-on maintenant. Rien n'égale son trouble et sa faiblesse : « Il n'est pas homme politique, je le savais; il n'est pas soldat, je le sais maintenant; » c'est ce que disait de lui Cicéron peu auparavant ¹. Au milieu du désarroi général, Caton seul prit une grande résolution; il jura de ne plus couper sa barbe ni ses cheveux : mais il partit, et avec lui un long cortège de magistrats et de consulaires couvrit les routes et se rencontra avec les populations italiennes en chemin pour se réfugier dans Rome.

Mais il ne convenait pas à César d'effrayer les honnêtes gens. Les airs de bandit ne lui allaient plus. Il ne voulait pas vaincre en malhonnête homme, quoiqu'il eût souvent lutté en malhonnête homme. Pour faire que toute vertu et tout honneur ne fussent pas du côté des vaincus, César prétendit être dans cette guerre le plus humain et le plus généreux. L'aristocratie avait pour elle la morale des lois et de l'antiquité; César eut pour lui une morale nouvelle, ou plutôt une morale qui n'appartient qu'à lui dans les temps antiques, celle de l'humanité et de la clémence. Il

tic., X, 8.) Egestates tot egentissimorum hominum..... libibines, audaciæ... sumptus. (*Ibid.*, IX, 7.) Cæsar... Phalaris erit an Pisistratus? (*Ibid.*, VII, 20.) César, disait alors Cicéron, ne sera pas meilleur que Sylla. (*Ibid.*, VII, 7.)

1. Nil timidus, nil perturbatus. (*Cic.*, *ad Attic.*, VII, 13.) Homo et ἀπολιτικώτατος, ut antea putabam, nunc et ἀστρατηγικώτατος. (*Ibid.*, VIII, 16.) V. encore VII, 19, 20.